

DEMANDE LABEL DE QUALITÉ "CENTRES DE PROMOTION DE LA RELÈVE"

ARTISTIC SWIMMING

swiss aquatics **a**



1 INDEX

PRÉA	MBULE	111
CONC	CEPT POUR LA PROMOTION DE LA RELÈVE & OBJECTIFS	١٧
EXIG	ENCES ET AGENDA	VI
SUBV	ENTIONS	VI
CON	/ENTION	VII
1.	ÉLEMÉNT 1 : COMMITMENT & STRATÉGIE	1
1.1.	VALEURS	1
1.2.	STRATÉGIE	4
2.	ÉLÉMENT 2 : STRUCTURE & ORGANISATION	7
2.1	STRUCTURE DE DIRECTION	7
2.2	SUPERVISEUR·EUSE DU CENTRE	7
2.3	FORMATION CONTINUE DE COACH J+S	8
2.4	FORMATION "CLUB MANAGEMENT"	8
2.5	PARTICIPATION ET ORGANISATION SYSTÈME DE COMPÉTITION	8
2.6	FORMATION DE JUGES	9
2.7	NOMBRE D'ATHLÈTES LICENCIÉ·ES	10
2.8	TRAVAIL DE PROJET	11
3. É L	ÉMENT 3 : ENTRAÎNEMENT	12
3.1	LE PARCOURS DE L'ATHLÈTE (FTEM)	12
3.2	PLAN D'ENTRAÎNEMENT CADRE CENTRE	14
3.3	SÉCURITÉ	15
3.4	OFFRE D'ENTRAÎNEMENT	16
3.5	INFRASTRUCTURE	17
3.6.	ENTRAÎNEUR·E·S	18
3.7.	ÉCOLE DE NATATION	20
3.8.	PISTE	21











4	•	ÉLÉMENT 4 : ENVIRONNEMENT	2 2
	4.1	ENCADREMENT DES ATHLÈTES	22
	4.2	PLANIFICATION DE CARRIÈRE - FORMATION ET SPORT	22
	4.3.	ENCADREMENT MÉDICAL	2 4
	4.4.	RÉSEAUX ET COLLABORATION AVEC LES RÉGIONS	26
5		ÉLÉMENT 5 : SUCCÈS	28
	5.1.	RÉSULTATS DE CHAMPIONNATS / COMPÉTITIONS	28
	5.2.	APPARTENANCE À UN CADRE RÉGIONAL ET NATIONAL	29
	5.3.	NOMBRE DE LICENCES	3 0
	5.4	NOMBRE DE LICENCES D'ATHLÈTES MASCULINS	3 0

Impressum

Édité par Swiss Aquatics Artistic Swimming, Talgut-Zentrum 27, CH-3063 Ittigen près de Berne https://www.swiss-aquatics.ch / artistic-swimming@swiss-aquatics.ch

Responsable : Vanessa-Nadège Ducoloné (Directrice sportive)

Cheffe du sport de performance et de la relève : Michelle Nydegger

Traduction: Ralph Schallon (F)

Ittigen, en août 2023



PRÉAMBULE

Depuis la transition qui a été achevée en 2021, le paiement des contributions de la promotion de la relève se fait par année civile et non plus par saison. Les contributions seront reversées 1:1 selon le calcul de Swiss Olympic, et c'est l'engagement de l'entraîneur·e de la relève qui est déterminant (voir aussi les préscriptions d'éxecution de Swiss Olympic). De même, la validité du label se réfère à l'année civile et l'attribution du label a été reportée aux années impaires pour s'aligner sur le rythme de saisie des entraîneur·e·s professionnel·le·s de Swiss Olympic. Le nouveau label sera donc attribué pour la période de 2024 à 2025.

La présente check-list se base principalement sur des contenus éprouvés et est divisée en cinq domaines principaux : « Commitment et stratégie », « Structure et Organisation », « Entraînement », « Environnement », et « Succès ». De nouveaux contenus ont été ajoutés et des adaptations aux nouvelles conditions ont été effectuées, notamment dans le domaine de l'éthique avec la création de Swiss Sport Integrity. Dans la mesure du possible, des efforts ont été faits pour réduire le nombre d'annexes afin de diminuer la charge administrative. De plus, le processus et les contenus de base de la check-list ont été harmonisés avec les autres disciplines sportives de la Fédération.

Pour un déroulement efficace et groupé du processus, la saisie devrait se faire via un canal Microsoft Teams (voir aussi page VII).



CONCEPT POUR LA PROMOTION DE LA RELÈVE & OBJECTIFS

Une promotion de la relève (PR) de haute qualité constitue la base pour les futurs succès aux compétitions internationales telles que les championnats d'Europe et du monde ou les Jeux Olympiques.

L'un des éléments principaux de la PR est la structure de promotion des centres PR. Elle mise d'une part sur l'autonomie des clubs (tradition, réseaux, "microcosmes") et d'autre part, tous les centres PR ont des directives uniques et claires quant aux domaines sur lesquels ils doivent mettre l'accent.

Ceci se fait par l'attribution du label PR « Centre de promotion de la relève (PR) de Swiss Aquatis Artistic Swimming » au moyen d'une check-list qui comprend une grille de points avec les critères « Must » et « Wish ». La check-list est un bon instrument d'orientation qui permet de voir où se situe un club axé sur le sport de performance et dans quels domaines il lui reste du potentiel de développement.

Les clubs titulaires du label PR de Swiss Aquatics Artistic Swimming profitent des contributions financières PR de Swiss Olympic. La nouvelle loi nationale sur le sport oblige également les cantons à encourager le sport de performance. Certains cantons allouent alors des montants supplémentaires aux centres PR sur la base des subventions PR versées ou selon leurs propres critères. Le club peut se servir du label PR comme une preuve de qualité qu'il présentera à ses partenaires, comme la commune ou le canton, les écoles, les offices de sport ou les sponsors.

Objectifs

Avec les clubs partenaires avoisinants, l'association régionale et Swiss Aquatics Artistic Swimming, les centres PR doivent former un réseau national de promotion de la natation permettant de mettre en pratique avec succès et durablement l'encouragement de la relève et les projets. Une collaboration avec les clubs voisins ainsi qu'une union avec un centre de PR régional est souhaité de manière explicite si une plus-value peut être atteinte, p.ex. sous forme de meilleures possibilités d'entraînement, d'engagements optimisés des ressources d'entraîneur ou d'élargissement de la zone de recrutement. Ils sont également encouragés à former des juges et à organiser des compétitions. Les centres PR devraient être durables avec une bonne structure, ancrant le sport de performance de la relève dans la philosophie du club et réalisant le parcours de l'athlète (FTEM) à l'aide du plan d'entraînement cadre. Et donc augmenter le niveau de performance des athlètes (à long terme).

Les centres de promotion PR couvrent principalement les domaines Talent (T) et Foundation (F) du parcours de l'athlète (FTEM, voir point 3.2). Sur cette base résultent les points forts suivants pour les champs d'action de la promotion de la relève :

• Garantir et promouvoir les principes éthiques et le fair-play dans le sport (statut d'éthique, charte d'éthique, Swiss Sport Integrity, cool&clean)



- Transmission de la joie en pratiquant l'Artistic Swimming : Augmentation du nombre de débutant-e-s dans un sport aquatique et ainsi une base plus large de sportif-ve-s d'Elite
- Détection de talents et constat d'aptitude, PISTE
- Mise en pratique et soutien du système de compétition national dès la catégorie Kids
- Participation et organisation de compétitions régionales et nationales
- Assurer le volume d'entraînement nécessaire dans le domaine de la relève -> Plan d'entraînement cadre RTP
- Description du parcours de l'athlète au niveau du club basé sur le parcours des athlètes de Swiss Aquatics Artistic Swimming
- Programme de formation (formation et formation continue des entraîneur·e·s)
- Promotion des clubs au niveau technique développement du centre PR
- Gestion concrète des carrières et soutien
- Conciliation de l'école et du sport de performance



EXIGENCES ET AGENDA

L'attribution du label PR se fait sur la base des « Dispositions label de qualité «Centre de promotion de la relève ». La demande est traitée par l'équipe de direction de la PR et la décision finale concernant l'obtention du label PR est prise par la direction sportive d'Artistic Swimming.

Un club obtient le label PR s'il remplit tous les critères "MUST" et obtient au moins 110 points (sur un total de 225 points) via les critères "WISH". Le label est attribué pour la période 2024 - 2025.

CALENDRIER POUR L'ATTRIBUTION DU LABEL 2023

24 septembre 2023 Remise de la check-list 2023

Septembre – Novembre 2023 Feedback

Décembre 2023 Décision sur l'attribution des labels (direction sportive d'Artistic Swimming)

Légende code couleur

Critères "Must"

Cocher si convient

Critères "Wish"

Cocher le nombre de points qui convient

Merci de joindre les annexes à la demande.

SUBVENTIONS

Les subventions des centres PR sont basées sur les « Dispositions pour la répartition des subventions pour la promotion de la relève ».



CONVENTION

Les signataires confirment que toutes les informations fournies dans la présente demande en vue de l'obtention du label PR sont exactes.

Toute fausse déclaration ou non-respect des obligations peut entraîner une réduction des prestations/amendes d'au moins 10% des subventions.

Swiss Aquatics a un droit de regard sur les informations fournies dans le cadre de la présente demande.

Date:	Date:	Date:
Signature	Signature	Signature
Président∙e de club	Chef·fe technique / Coach J+S	Entraîneur∙e chef∙fe
Nom:	Nom:	Nom:
Tél :	Tél :	Tél :
Email :	Email :	Email :

La check-list ainsi que toutes les annexes doivent être envoyées par voie électronique via un canal Microsoft Teams (par club). Merci d'indiquer à michelle.nydegger@swiss-aquatics.ch les personnes, y compris leur e-mail, qui doivent être ajoutées au canal.

La convention (cette page) avec les signatures est disponible séparément sous forme de PDF à signer et peut également être soumise par voie électronique.



1. ÉLEMÉNT 1 : COMMITMENT & STRATÉGIE

L'orientation stratégique et l'engagement en faveur du sport de performance de la relève, avec les valeurs correspondantes, constituent la base de chaque centre de promotion PR.

1.1. VALEURS

Swiss Aquatics est membre de l'organisation faîtière Swiss Olympic et s'engage à respecter les principes éthiques et le fair-play dans le sport. En tant que fédération nationale, nous vivons le thème des valeurs & de l'éthique et respectons les directives de Swiss Olympic et de l'Office fédéral du sport (OFSPO). Nos membres (clubs, écoles de natation) sont tenus de respecter les statuts en matière d'éthique et la charte d'éthique et, en collaboration avec <u>Swiss Sports Integrity</u>, de combattre et de révéler les abus de dopage, les manquements à l'éthique et les abus.

1.1.1. STATUTS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET CHARTE D'ÉTHIQUE

Les statuts en matière d'éthique sont basés sur les valeurs olympiques - performance maximale, amitié, respect - ainsi que sur la charte d'éthique du sport suisse. Les statuts en matière d'éthique constituent une base juridique uniforme et justiciable pour les signalements, les enquêtes et les sanctions en lien avec les manquements à l'éthique et les abus dans le sport suisse. Ils concernent l'ensemble des membres de Swiss Olympique ainsi que leurs membres directs et indirects (clubs et leurs organes, membres, collaborateurs, athlètes, entraîneur·e·s, staffs, médecins et fonctionnaires).

Avec les statuts en matière d'éthique du sport suisse, nous nous engageons ensemble à pratiquer un sport propre, respectueux, fair-play et performant.

En tant que centres de promotion de la relève, nous avons intégré les statuts en matière d'éthique dans les statuts des clubs (des modèles d'ancrage juridique sont disponibles sur le <u>site web de Swiss Olympic</u>). et nous adhérons à la <u>charte d'éthique</u> de Swiss Olympic. Les principes d'un sport propre, respectueux et fair-play sont un engagement pour l'ensemble du sport. En conséquence, ces principes doivent être intégrés dans les documents officiels des centres de promotion de la relève (statuts, contrats de travail, conditions générales), communiqués aux membres et rendus visibles à l'extérieur.



La <u>charte d'éthique</u> de Swiss Olympic:

- 1. Traiter toutes les personnes de manière égale.
- 2. Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social.
- 3. Renforcer le partage des responsabilités.
- 4. Respecter pleinement les sportif·ve·s au lieu de les surmener.
- 5. Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement.
- 6. S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel.
- 7. S'opposer au dopage et à la drogue.
- 8. Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport.
- 9. S'opposer à toute forme de corruption.

I		Oui,	nous	remp	lissons	ce	critère.
u	_	,					

En complément, les directives de comportement (Code of Conduct) pour les entraîneur·e·s et les athlètes sont actuellement révisées par Swiss Olympic afin d'aider à leur mise en œuvre dans le sport au quotidien. Pour plus d'informations et de mises à jour, veuillez consulter le <u>site web</u>.

Annexe 1: Documents officiels du club (par ex. statuts, procès-verbal de l'assemblée sportive, etc.). Contrats de travail ou site web indiquant clairement l'ancrage des statuts en matière d'éthique et le commitment à la charte d'éthique.

1.1.2. AMBASSADEUR D'ÉTHIQUE

Le centre de promotion désigne une personne comme « ambassadeur drice de l'éthique » qui assiste chaque année à une séance d'information de Swiss Aquatics, de J+S, de Swiss Olympic ou d'une autre institution et transmet les informations relatives à l'éthique aux dirigeant es de son club.

Ambassadeur·drice d'éthique du centre PR :			□ VV points
Nom:	E-Mail :	Téléphone :	XY points

Annexe 2 : Séance d'information suivie et thème éthique.

1.1.3. PROGRAMMES SWISS OLYMPIC «PRÉVENTION & ENVIRONNEMENT»

Swiss Aquatics soutient les différents programmes de Swiss Olympic dans le domaine « <u>Prévention & Environnement</u> ». En 2023, l'offre comprend les thèmes suivants : antidopage, prévention des toxicomanies (cool & clean), abus sexuels, prévention des accidents, utilisation des médias sociaux, territoire & environnement, égalité des droits et intégration ainsi qu'aide & conseils (« Are you ok? »). Swiss Olympic adapte en permanence



les offres aux besoins. En tant que centre PR, nous nous informons en permanence sur les différents programmes et prenons des mesures préventives. Une fois par an, nous envoyons un rapport à Swiss Aquatics indiquant les mesures que nous avons mises en œuvre.

Oui, nous remplissons ce critère.

1.1.4. SWISS SPORT INTEGRITY

Avec <u>Swiss Sports Integrity</u>, le sport suisse dispose depuis 2022 d'un point de contact indépendant et sûr, afin que les cas de dopage, les comportements contraires à l'éthique et les abus soient détectés et éliminés dans les meilleurs délais. L'indépendance de la fondation garantit un service confidentiel et un traitement cohérent des signalements.

En tant que centre PR, nous connaissons Swiss Sport Integrity et son service de signalement. Les athlètes en sont informé·e·s chaque année par écrit.

Oui, nous remplissons ce critère.

1.1.5. PROGRAMME DE PRÉVENTION "COOL AND CLEAN"

En collaboration avec Swiss Olympic, Swiss Aquatics soutient le programme de prévention «cool & clean», qui s'engage pour un sport propre, performant et fair-play. Le programme aide les dirigeant·e·s à promouvoir les compétences psychosociales des jeunes.

En tant que centre PR, nous adhérons aux commitments de "cool and clean" et participons activement à la campagne de prévention.

- 1. Je veux atteindre mes objectifs!/Je veux accéder à l'élite!
- 2. Je me comporte avec fair-play!
- 3. Je réussis sans dopage!
- 4. Je renonce au tabac!
- 5. Je renonce à l'alcool! (U 16) / Si je bois de l'alcool, je le fais sans me nuire et sans nuire aux autres! (16+)
- 6. Je...!/Nous...! (commitment personnel)

Oui, nous remplissons ce critère.



Sur le site www.coolandclean.ch vous trouverez de nombreux exemples de mise en œuvre des différents thèmes.

10 mesures ou plus mises en œuvre	☐ 10 points
5 mesures ou plus mises en œuvre	5 points
1 mesure mise en oeuvre	

Annexe 3: Mesure(s) prise(s) dans le cadre du programme de prévention «cool and clean».

1.1.6. WORKSHOP DANS LE DOMAINE DE L'ÉTHIQUE ET DES VALEURS

La prévention visant à éviter les comportements contraires à l'éthique et aux valeurs devrait être abordée de manière active et un concept de prévention approprié devrait être développé.

Limita, le centre de prévention de l'exploitation sexuelle, décrit par exemple une prévention efficace de la manière suivante : «Savoir ce que sont les abus sexuels et ce que cela signifie pour toutes les personnes concernées est la base de tous les efforts de prévention. Si les acteurs de différents domaines d'action clarifient leurs lignes directrices et leurs responsabilités au sein de leur organisation, définissent des règles de conduite et établissent des procédures pour les cas de soupçons et de crise au sein de leur organisation, des pierres angulaires de la prévention seront posées. Afin d'établir une culture de dialogue dans une organisation, la prévention doit être adaptée aux particularités de chaque organisation et fermement ancrée à la fois au niveau des processus et au niveau structurel. »

Swiss Aquatics proposera à tous les centres PR un workshop obligatoire sur un thème concernant l'éthique ou les valeurs. Les thèmes possibles sont, entre autres, « abus sexuels », « discrimination / inégalité de traitement », « harcèlement / atteinte à l'intégrité psychique » ou « corruption / conflits d'intérêts ».

Le workshop donnera lieu à des tâches supplémentaires pour la mise en œuvre au sein du centre PR. En tant que centre PR, nous participerons au workshop et traiterons et mettrons en œuvre les tâches qui en résultent.

Oui	nouc	romn	licconc		critère.
Oui,	11003	remp	11220112	CE	Cilcere.

1.2. STRATÉGIE

La définition d'une stratégie est la base du développement durable d'un club. Elle constitue la base contraignante pour les démarches du comité directeur, de ses organes et de ses collaborateurs, ainsi que pour les démarches de leurs membres, dans la mesure où ils·elles sont explicitement mentionné·e·s. Les visions, les valeurs et les missions du club y sont intégrés.



1.2.1. ANALYSE SWOT ET DOCUMENT STRATÉGIQUE

Pour le bon fonctionnement et le futur développement du centre, il est nécessaire de disposer d'un modèle idéal clair comprenant des visions, des valeurs et des missions. Pour que la mise en œuvre puisse être suivie, il est nécessaire de définir des objectifs à long, moyen et court terme.

Il est essentiel de connaître ses propres forces et les domaines dans lesquels il existe encore du potentiel. L'analyse SWOT est un instrument de planification stratégique permettant de déterminer la situation actuelle et d'élaborer des stratégies :

Forces (Strenght):	Faiblesses (Weakness):
Que faisons-nous correctement ?	Dans quel domaine sommes-nous faibles ?
En quoi sommes-nous meilleurs que les autres ?	Qu'est-ce qui est difficile pour nous ?
Disposons-nous de ressources uniques ?	Qu'est-ce qui nous manque au quotidien ?
De quoi pouvons-nous être fiers ?	Qu'est-ce que les autres gèrent mieux que nous ?
Chances (Opportunities):	Risques (Threats):
Où se situent des possibilités ?	Quels sont les risques ?
Quelles sont les opportunités futures ?	Des changements dans l'environnement ?
Les événements locaux offrent-ils de nouvelles	Les points faibles représentent-ils un danger ?
opportunités ?	Avons-nous des dettes ou des problèmes financiers
Des changements positifs dans l'environnement ?	?

L'analyse SWOT (modèle ici) peut permettre de définir les objectifs stratégiques du centre et de les inscrire dans un document stratégique. Des stratégies écrites, généralement basées sur une période olympique, sont également importantes pour la légitimation de la promotion du sport de compétition dans le club. Le document de stratégie permet également de lancer un projet approprié au bon endroit et au bon moment.

Le centre dispose d'une analyse SWOT actualisée et d'un document stratégique avec des objectifs (à long terme).

Oui, nous remplissons ce critère.		
Annexe 4 : Analyse SWOT actuelle. Annexe 5 : Document stratégique.		



1.2.2. COMMUNICATION AVEC SWISS AQUATICS

Swiss Aquatics veut connaître ses clubs PR et leur offrir le meilleur soutien possible pour la promotion de la relève. Une bonne communication réciproque en fait partie. Un entretien avec le centre PR a dans l'idéal lieu chaque année. Il existe toutefois aussi d'autres instruments et plateformes qui facilitent le dialogue. D'une part, le dialogue avec les entraîneur·e·s régionaux·ales et nationaux·ales doit être recherché par des entretiens au moins trimestriels. Les pages web de Swiss Aquatics contiennent des informations et des documents à télécharger, que le club doit surveiller en permanence. D'autre part, la conférence annuelle de la PR est une plateforme d'information à laquelle il est obligatoire d'assister.

On attend d'un centre PR qu'il informe activement Swiss Aquatics de tout changement (par ex. de membres du comité, de nouveaux engagements d'entraîneur·e·s, etc.) dans les 20 jours et utilise régulièrement les moyens de communication mentionnés ci-dessus.

Oui, nous remplissons ce critère.

1.2.3. COMMUNICATION AVEC LES CENTRES PR

En tant que centre PR, nous nous engageons pour une communication ouverte, transparente et amicale avec les autres centres PR. En cas de changement de club d'un-e nageur-euse de la relève, une discussion entre les deux clubs devrait avoir lieu avant le changement. De manière générale, un changement de centre PR ne devrait être envisagé qu'après l'âge de la relève et uniquement si l'athlète bénéficie d'optimisations fondamentales (conditions scolaires/ d'entraînement), respectivement s'il y a une nécessité indispensable.

En tant que centre PR, nous recherchons activement le dialoque avec les autres centres PR.

Oui, nous remplissons ce critère.



2. ÉLÉMENT 2 : STRUCTURE & ORGANISATION

2.1 STRUCTURE DE DIRECTION

Une structure de direction clairement définie est essentielle pour un centre PR. Pour un développement stable et durable du club, il est nécessaire de disposer d'une structure de direction claire et transparente avec des responsabilités clairement définies dans l'esprit de la « Good Governance ».

En tant que centre PR, nous sommes concernés par le thème de la «Good Governance» et disposons d'un organigramme actuel ainsi que de cahiers des charges/descriptions de fonctions pour les trois postes clés (1) président·e (2) responsable des finances et (3) responsable de la discipline sportive.

Oui, nous remplissons ce critère.		
Annexe 6 : Organigramme actuel et liste des membres du comité.		
Annexe 7 : Cahiers de charge des positions clés.		

2.2 SUPERVISEUR-EUSE DU CENTRE

Le club désigne une personne comme « superviseur·euse du centre », par exemple le·la coach J+S ou le·la directeur·trice sportif·ve. Le·la superviseur·euse du centre est une personne importante pour la direction sportive du club et pour l'encadrement et le développement du centre. Le·la superviseur·euse du centre est l'interlocuteur·trice entre le club, le canton et Swiss Aquatics. Il·elle peut déléguer des parties de son travail (par ex. tâches administratives).

Superviseur·euse du centre PR :						
Nom:	E-Mail:	Téléphone :	Fonction au club :			
Oui, nous rem	Oui, nous remplissons ce critère.					
Au maximum 5 points						
Dans l'idéal, le·la superviseur·euse du centre est membre du comité du club.						



2.3 FORMATION CONTINUE DE COACH J+S

La formation continue des coaches J+S a lieu au séminaire Coach J+S. Au cours du séminaire, les tâches de J+S Coach ainsi que les structures d'entraînement de Jeunesse + Sport et de Swiss Aquatics sont examinées en profondeur. La vie d'un club est de plus en plus complexe et le·la coach J+S doit disposer de compétences toujours plus importantes dans les domaines les plus divers.

Le·la coach J	Le·la coach J+S du centre PR suit au moins tous les deux ans le module de formation continue pour coaches				
J+S de Swiss	J+S de Swiss Aquatics.				
Nom:	E-Mail :	Téléphone :			
Oui, nous remplissons ce critère.					
2.4 500	A FORMATION #CLUB MANACEMENT!				

2.4 FORMATION "CLUB MANAGEMENT"

Du recrutement de membres à l'acquisition de sponsors en passant par les questions juridiques, les membres du comité directeur des clubs sportifs suisses doivent aujourd'hui relever de nombreux défis. Le <u>cours «Club Management»</u> aide les membres du comité directeur dans cette tâche. Les connaissances spécialisées sont approfondies dans un environnement d'apprentissage inspirant.

Le cours "Club Management" est une offre et une expérience d'apprentissage uniques dans le sport suisse. En fonction des responsabilités ou des domaines, on décide soi-même de la rigueur avec laquelle un thème est traité, ce qui est possible indépendamment du lieu et du temps via l'e-learning. Grâce aux deux journées de présence organisées par Swiss Aquatics, les participant·e·s reçoivent des informations supplémentaires spécifiques à leur sport et l'échange avec d'autres membres du comité directeur de la natation est possible. Vous pouvez vous inscrire ici

En tant que centre PR, nous connaissons le cours "Club Management", nous informons nos fonctionnaires et nous soutenons leur participation au cours.

Oui, nous remplissons ce critère.		

2.5 PARTICIPATION ET ORGANISATION SYSTÈME DE COMPÉTITION

On attend d'un centre PR qu'il participe activement aux compétitions nationales et y participera dans les années à venir. Pour pouvoir se qualifier pour un label, les conditions minimales suivantes sont requises :



- Participation CSE 2023
- Participation SYC 2023
- Participation CS 2023
- Participation Cup Kids Ligue 2023

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 8 : Candidatures ou compétitions organisées au cours des deux dernières saisons

2.6 FORMATION DE JUGES

La formation des juges est essentielle pour la discipline sportive. C'est pourquoi les clubs devraient être encouragés à former des juges ce qui sera récompensé par des points supplémentaires.

On attend d'un centre PE qu'il participe activement à la formation des juges et des fonctionnaires. Pour pouvoir se qualifier pour un label, les conditions minimales suivantes sont requises :

- Participation obligatoire des juges du centre aux séminaires de juges (formation de base ou formation continue) organisés par Swiss Aquatics Artistic Swimming.
- Nombre minimal de juges qualifié·e·s par base : six juges actif·ve·s au cours des deux dernières années (dont au moins deux F3/R3 ou supérieur).
- Nombre minimum de Difficulty Controller : un·e niveau DC1 suffisant la première année, mais niveau DC2 la deuxième année.
- Nombre minimum de juges arbitre par centre : un·e
- Nombre minimum de responsables des résultats par centre de renfort : un·e

Oui, nous remplissons ce critère.

2.6.1. FORMATION DES JUGES

Pour organiser des compétitions, il est absolument nécessaire qu'un centre PR dispose de suffisamment de juges arbitre ou puisse recourir à des juges d'autres clubs. Il devrait également promouvoir lui-même des activités de formation des juges.

Pour son propre cadre de juges, il obtient les points suivants, 20 points au maximum (une nomination par personne au maximum) :



Figure	Level 2, Routine Level 2	2 points	
Figure	Level 3, Routine Level 3	3 points	
Figure	Level 4, Routine Level 4	4 points	
Synch	ronization Technical Controller	2 points	
Difficu	ulty Technical Controller Level 1	4 points	
Difficu	ulty Technical Controller Level 2	5 points	
	Nom	Brevet juges	Points
	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
	7		
	8		
	9		
	10		
			Points
Oui, i	nous remplissons ce critère WISH		points
2.7	NOMBRE D'ATHLÈTES LICE	N C I É · E S	
			tif de Swiss Aquatics Artistic Swimming
_		•	et commencent plus vite la compétition.
	pool dans lequel les futur·e·s nageur·s	_	·
			s dans le domaine de la formation, de la
	et de la transition.	-	
	p		
☐ Oui,	nous remplissons ce critère.		



Le nombre de licences renseigne sur le potentiel quantitatif d'un centre. Des points supplémentaires sont attribués si davantage de licences que le critère "MUST" sont enregistrées dans les domaines de la formation, de la relève et de la transition :

Au maximum 20 points		
41-50 licences	10 points	
51-60 licences	15 points	
61-70 licences	20 points	
Oui, nous remplissons ce critère WISH		points

2.8 TRAVAIL DE PROJET

Collaboration active sur des projets spécifiques. Le travail de projet est un projet à durée limitée qui a un lien avec l'Artistic Swimming. Par exemple, il peut s'agir de concevoir un nouveau format de compétition propre au club ou national, une nouvelle forme d'entraînement, la création de nouvelles structures au sein du club, etc. Le club doit s'engager autour de la discipline sportive et aider à son développement.

Tableau d'attribution des points ; basé sur l'importance et la réalisation, qui seront vérifiés et attribués par la direction sportive.

Total par projet (au maximum 40 points)				
5 points: projet interne				
8 points: projet régional				
12 points: collaboration commission				
SAAS				
15 points: projet national				

☐ Oui, nous remplissons ce critère WISH	points
Annexe 9 : Documentation du proiet	



3. ÉLÉMENT 3 : ENTRAÎNEMENT

3.1 LE PARCOURS DE L'ATHLÈTE (FTEM)

Une approche systématique et claire est nécessaire pour assurer le succès national et durable du développement du sport et des athlètes. <u>FTEM Swiss Aquatics</u> est le concept-cadre de Swiss Aquatics pour le développement du sport et des athlètes. Il couvre quatre disciplines de natation : Artistic Swimming, natation, waterpolo et plongeon. L'objectif de Swiss Aquatics est de motiver le plus grand nombre possible de personnes à pratiquer un sport tout au long de leur vie ou à s'engager dans un sport aquatique.

FTEM Swiss Aquatics est basé sur <u>FTEM Suisse</u>. Celui-ci est développé par Swiss Olympic en étroite collaboration avec les fédérations sportives, l'OFSPO et les cantons depuis 2016. Il sert de référence à tous les acteurs de la promotion du sport suisse et permet de créer de la clarté grâce à un langage commun.

FTEM Suisse qui est la base du sport populaire et du sport de performance poursuit quatre objectifs principaux

- 1. Améliorer la coordination et la systématique de la promotion du sport
- 2. Lier les individus au sport toute leur vie
- 3. Promouvoir les valeurs, les compétences psychosociales et les compétences santé dans et par le sport
- 4. Augmenter le niveau dans le sport de performance à long terme

L'abréviation FTEM se base sur les quatre domaines clés suivants : « F » pour Foundation (fondement, sport populaire, sport de vie), « T » pour Talent, « E » pour Elite et « M » pour Mastery (élite mondiale). Ceux-ci sont à leur tour divisés en dix phases au total (illustration 1). Elles constituent le cadre d'orientation pour une promotion systématique et réussie du sport populaire (F1 à F3) et illustrent le parcours idéal d'une carrière sportive jusqu'au niveau mondial (F1 à M).

Grâce au FTEM Swiss Aquatics, les sportif-ve-s reçoivent une formation complète et variée dans le domaine clé « Foundation ». A partir de là, ils-elles ont la possibilité d'accéder au sport de performance dans une ou plusieurs disciplines aquatiques. Sinon, ils-elles peuvent rester dans le sport populaire ou y retourner. L'accent est toujours mis sur la pratique d'un sport aquatique, dans la joie et la bonne humeur, tout au long de la vie.

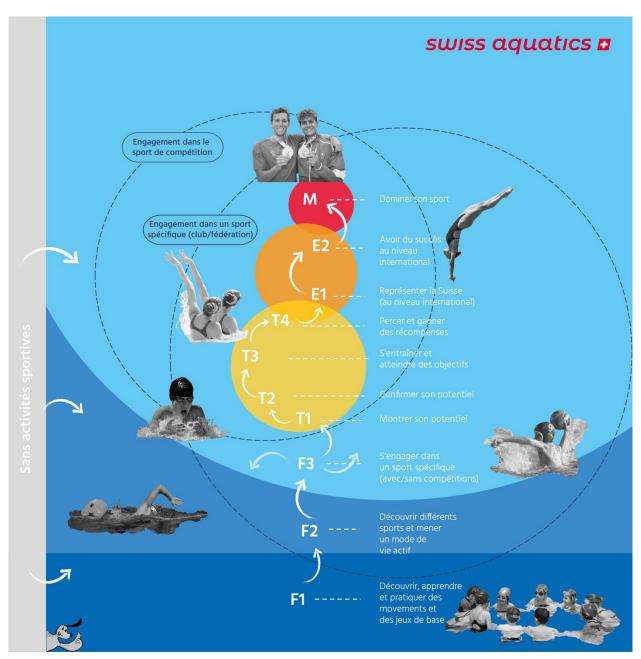
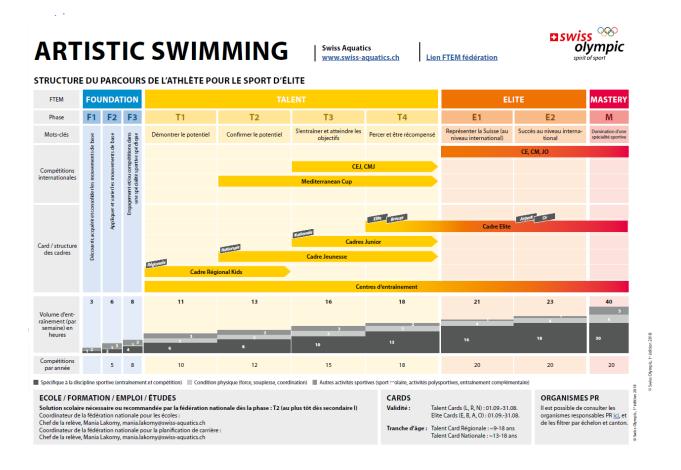


Illustration 1: Les dix phases du FTEM Swiss Aquatics.

Sur le site web de Swiss Olympic et de Swiss Aquatics, un résumé standardisé du parcours de l'athlète spécifique à la discipline sportive selon la FTEM est disponible sous la forme d'un <u>poster en ligne</u> avec les informations pertinentes (notamment la structure des cadres/Cards, les compétitions internationales, les volumes d'entraînement, l'école/la formation) (voir illustration 2).





Ilustration 2 : Structures du parcours de l'athlète dans le sport de compétition Artistic Swimming

En tant que centre PR, nous connaissons le parcours des athlètes (FTEM) et nous engageons activement pour une activité sportive qui dure tout au long de la vie. Le poster du parcours de l'athlète est affiché sur le tableau d'information dans le local du club ou dans la piscine, et un lien est disponible sur le site web du club.

Oui, nous remplissons ce critère.

3.2 PLAN D'ENTRAÎNEMENT CADRE CENTRE

Le centre doit offrir un entraînement de performance conforme à une planification détaillée et précise. Sans plan, il n'y aura pas de parcours tracé et aucune correction efficace ne pourra être apportée. La qualité de la planification repose sur la compétence des entraîneur·e·s responsables. Le centre s'assure que tout·e·s les entraîneur·e·s engagé·e·s connaissent le PEC du club et que leur entraînement y est aligné en conséquence.

Le PEC de club doit contenir au moins les points suivants :

- La structure des groupes (p.ex. Kids, Future, Espoirs, Elite, ...)



- Les contenus de formation par degré, à savoir
- Les objectifs et le contenu
 - Le volume d'entraînement (nombre d'entraînements dans l'eau/à sec, durée, volume approx. en kilomètres, etc.)
 - o Gestion de l'intensité
 - o Critères de passage, resp. d'entrée

En tant que centre PR, nous disposons d'un plan d'entraînement cadre de club (PEC). Ce plan de formation est obligatoire pour tous les groupes d'entraînement.

Oui, nous remplissons ce critère.

3.3 SÉCURITÉ

Durant le cours/l'entraînement, une grande importance doit être accordée à la sécurité et à la prévention d'accidents

FORMATION À LA SÉCURITÉ

Tou·te·s les entraîneur·e·s disposent d'une formation valide en sauvetage aquatique et en BLS/AED (SSS Brevet Plus Pool ou équivalent)

SÉCURITÉ SUR PLACE

Les entraîneur·e·s connaissent les points critiques des piscines (avec ou sans présence d'un·e gardien·ne de piscine). Les emplacements des équipements d'urgence tels que les boutons d'urgence, les téléphones, les dispositifs AED et autres équipements de sauvetage sont également connus des moniteur·trice·s de sports aquatiques et des entraîneur·e·s. Ils·elles peuvent les utiliser en fonction de la situation. Il existe un concept d'urgence pour toutes les piscines dans lesquelles l'enseignement a lieu.

Les moniteur-trice-s et les centres PR connaissent <u>l'aide-mémoire de J+S Prévention des accidents</u> dans les sports aquatiques.

TAILLE DES GROUPES

La taille des groupes doit être adaptée aux conditions locales et individuelles. Conformément aux <u>directives de</u> <u>J+S</u>, un maximum de 16 athlètes par moniteur·trice peut être inscrit/ comptabilisé. Par 12 athlètes en plus, un·e moniteur·trice supplémentaire est requis.

En tant que centre PR, nous suivons les directives de J+S concernant la taille des groupes .



	Оші	nous	remn	lissons	ce	critère.
	Oui,	11003	TCITIP	11330113	\sim	CITCCIC.

3.4 OFFRE D'ENTRAÎNEMENT

3.4.1. ENTRAÎNEMENTS HEBDOMADAIRES

Les centres PR doivent pouvoir proposer plusieurs fois par semaine des entraînements de performance dans l'eau et en dehors de l'eau (sans camp d'entraînement) pour pouvoir être considérés comme des clubs PR. Pour pouvoir se qualifier pour le label, les conditions minimales suivantes sont requises :

	Team	Individuel	A sec
J4	4h	0h	1h
J3	6h	1h	2h
J2	9h	2h	3h
J1 / Elite	12h	3h	4h

🗌 Oui, nous remp	lissons ce	critère.
------------------	------------	----------

Annexe 10 : Liste des entraı̂nements dans l'eau et à sec par équipe (à partir de 6 nageur·se·s)

Annexe 11 : Liste des entraînements individuels dans l'eau et à sec (au-dessous de 5 athlètes)

3.4.2. CAMPS D'ENTRAÎNEMENT

Les clubs de la PR doivent régulièrement organiser des camps d'entraînement. Pour pouvoir se qualifier pour un label, les conditions minimales suivantes sont requises :

2 camps d'entraînement par équipe (J1/Elite, J2, J3) par saison d'une durée totale de 10 jours.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 12 : Liste des camps d'entraînement organisés par équipe au cours de la saison 2022/2023



3.5 INFRASTRUCTURE

3.5.1. PISCINES

Un club de la PR doit disposer d'une surface d'eau suffisante pour pouvoir couvrir l'offre minimale d'entraînements de la PR. Pour pouvoir se qualifier pour le label, les conditions minimales suivantes sont requises :

de la PR. Pour pouvoir se qualifier pour le label, les conditions minimales suivantes sont requises :
6x / semaine (16m x 10m x 1.8m)
Oui, nous remplissons ce critère.
Annexe 13 : Liste des piscines fréquentées (adresse et dimensions)
Annexe 14 : Plan d'occupation de la piscine
3.5.2. SALLE DE GYM / GYMNASE
Un club de la PR doit également disposer d'infrastructures d'entraînement en dehors de l'eau. Pour pouvoir se
qualifier pour le label, les conditions minimales suivantes sont requises :
3x / semaine (min. 1h)
Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 15 : Liste des infrastructures fréquentées



3.6. ENTRAÎNEUR · E · S

3.6.1. FORMATION DES ENTRAÎNEUR-E-S

On s'attend à ce que tout·e·s les entraîneur·e·s de groupes PR annoncé·e·s disposent <u>au moins du brevet</u> <u>d'entraîneur·e Bronze</u> de Swiss Aquatics Swimming. Si un·e entraîneur·e ne dispose pas encore de la formation appropriée, un plan de formation contraignant doit être établi. Swiss Aquatics dispose d'un <u>concept de formation</u> qui procure toutes les informations importantes sur les possibilités de formation et de formation continue, l'équipe de formation se fera également un plaisir de vous procurer tout renseignement nécessaire.

Important: L'exigence minimale pour pouvoir déclencher une subvention de Swiss Olympic en tant qu'entraîneur·e professionnel·le est un examen professionnel « entraîneur·e de sport de performance » réussi ou le cursus d'entraîneur·e professionnel·le (CEP) réussi. Cela correspond au Swiss Aquatics Artistic Swimming Entraîneur·e Argent (niveau le plus élevé suivant : Entraîneur·e Or). Ces formations (Entraîneur·e·s Argent et Or) sont proposées par la Formation d'entraîneur·e·s Suisse et aboutissent toujours au certificat professionnel « entraîneur·e de sport de performance avec brevet fédéral » (cursus d'entraîneur·e professionnel·le, CEP) ou « entraîneur·e de sport d'élite avec diplôme fédéral » (cursus d'entraîneur·e diplômé·e, CED). Des informations sur la formation professionnelle peuvent être trouvées sur le site de <u>Swiss Aquatics</u> ou sur le site de la <u>formation des entraîneur·e·s</u> et sur le planificateur de formation.

ENTRAINEUR·E·S BRONZE

Tous les clubs de la PR doivent disposer d'au moins un∙e entraîneur∙e Bronze sous contrat afin de garantir le professionnalisme des entraînements.

professionnalisme des entraînements.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère.	
ENTRAINEUR·E·S ARGENT/OR Le club dispose d'un·e entraîneur·e professionnel·le engagé·e sous contrat (0	CEP - au moins entraîneur∙e argent).
Au maximum 30 points	
☐ Oui, nous remplissons ce critère.	10 Pkt./Trainerin

Annexe 16 : Contrat des entraîneur-e-s bronze et argent/or (est traité de manière confidentielle)

3.6.2. FORMATION CONTINUE DES ENTRAÎNEUR-E-S

On attend des entraîneur-e-s des centres PR qu'ils-elles suivent régulièrement des cours de formation continue de Swiss Aquatics. D'une part, l'échange d'expérience et l'entretien du réseau revêtent d'une grande importance pour les participant-e-s. En plus, la participation à cette formation continue prolonge la validité du brevet d'entraîneur-e respectif et la reconnaissance de moniteur-trice J+S.



On attend des bases PR qu'elles planifient chaque année la formation continue. NOUVEAUX·LLES ENTRAÎNEUR·E·S A/B

En outre, il est important pour les centres PR de motiver leurs propres membres à suivre une formation d'entraîneur·e. C'est pourquoi il est accordé un point supplémentaire par entraîneur·e qui a terminé avec succès le cours d'entraîneur·e A ou B au cours des deux dernières années.

Nom Entraîneur∙e	Fonction	Engagement	Niveau	Autres*
		en %	formation	
Total des-% d'emplo	i:			
Au maximum 20 point	ts (5 points/entraîneur∙e	e)		
□Oui, nous remplisso	ons ce critère WISH			points

3.6.3. RECRUTEMENT D'ENTRAÎNEUR·E·S

Les emplois fixes au-delà du critère « MUST » doivent être récompensés par des points supplémentaires. Il s'agit ici de dresser la liste des entraîneur·e·s salarié·e·s qui travaillent avec des groupes de la PR (pas de directeur·trice·s d'école de natation ou de directeur·trice·s sportif·ve·s, au moins entraîneur·e Bronze ou plan de formation obligatoire (voir ci-dessus)).

Total des pourcentages d'emploi de tous les entraîneur·e·s salarié·e·s de la PR disposant d'un contrat de travail selon le CO et dont le salaire est soumis à l'AVS :

Nom entraîneur∙e	Fonction	Engagement en-%	Or	Argent	Bronze	Autres*
	Total Anstellungs-%	b:				



* joindre un plan de formation obligatoire jusqu'au niveau d'entraîneur∙e Bronze.

3.7. ÉCOLE DE NATATION

Le but principal des écoles de natation est d'enseigner la natation aux enfants et de transmettre les plaisirs de l'eau. L'école de natation sert de pool de talents du club. Plus il y a d'enfants qui fréquentent l'école de natation, plus la probabilité est grande de découvrir des enfants talentueux·euses et de les enthousiasmer pour la natation. L'école de natation joue un rôle central dans le recrutement durable des clubs. De plus une école de natation bien organisée et propre au club est une source de revenus importante pour le club.

La définition « propre au club » signifie :

- a) le contenu de la formation/la méthode sont définis par le club,
- b) le club dispose d'un accès actif à la détection d'élèves talentueux euses,
- c) les avoirs de l'école de natation sont consolidés dans les comptes annuels/budget du club et/ou l'école de natation subventionne le club de manière substantielle.

Swiss Aquatics dispose de son propre programme de formation pour écoles de natation (« Kids Learn to Swim (KLS) »). En tant que centre PR, nous appliquons la méthodologie et le contenu du programme « Kids Learn to Swim » de Swiss Aquatics dans l'école de natation du club. Cela signifie que du matériel pédagogique approprié est également commandé et utilisé (la quantité commandée devrait correspondre à la taille de l'école de natation).

Oui, nous remplissons ce critère.

De plus, les écoles de natation peuvent se faire certifier par la licence de Swiss Aquatics et ainsi obtenir le label « école de natation avec licence de qualité nationale » pour deux ans (voir aussi Quality Guide). La licence de qualité comporte les critères principaux suivants :

- Haute qualité des cours de natation :
 La philosophie de Swiss Aquatics de faire profiter les participant·e·s des enseignements de natation joyeux et ciblés est appliqué dans les cours de natation.
- Excellente formation des professeur·e·s de natation :
 Les professeur·e·s de natation sont au moins titulaires d'une formation Swiss Aquatics ou équivalente qui correspond au niveau d'enseignement correspondant.
- Concept de sécurité convainquant :
 Tou-te-s les professeur-e-s de natation sont titulaires d'une formation valable de sauvetage aquatique et



BLS/AED (Brevet SSS Plus Pool ou équivalent).

La taille et la constellation des groupes sont adaptées à l'infrastructure et au niveau des participant·e·s. Les professeur·e·s de natation connaissent les mesures de premier secours locales.

L'école de natation «propre au club» dispose du label de qualité de Swiss Aquatics.	5 points

3.8. PISTE

Le projet de détection des talents PISTE de Swiss Olympic a été introduit en 2009 et constitue le critère le plus important pour l'attribution des Swiss Olympic Talent Cards. Outre les critères de performance, l'âge relatif, les tests de performance dans l'eau et à sec, ainsi que l'entourage du de la nageur euse (centre) jouent aussi un rôle. Sur la base des critères définis par Swiss Aquatics Artistic Swimming, un classement est établi et les meilleur es athlètes reçoivent la Swiss Olympic Talent Card National ou Régionale.

Les instructions des tests, barèmes et classements se trouvent sur la page d'accueil de Swiss Aquatics Swimming dans le dossier PISTE (sous centres de la relève PISTE).

La « Swiss Olympic Talent Card » est un instrument important dans le système sportif suisse à laquelle divers partenaires se réfèrent. L'accent est mis sur la promotion commune et optimale de jeunes athlètes talentueux·euses en route vers le sommet. La carte indique aux communes, cantons, écoles et autres partenaires quel·le·s sont les athlètes espoirs qui sont inclu·se·s dans les programmes de soutien des fédérations et qui devront bénéficier d'un soutien spécifique.

En tant que centre PR, nous collaborons activement à la réalisation de PISTE. Nous mettons notamment nos entraîneur·e·s à disposition des tests PISTE le week-end (organisés par région par les responsables des cadres régionaux).

Oui, nous remplissons ce critère.		



4. ÉLÉMENT 4: ENVIRONNEMENT

4.1 ENCADREMENT DES ATHLÈTES

Une manager de talents (conseillerère des athlètes) connaît bien sa discipline sportive et ses meilleures athlètes. Il elle soutient les athlètes dans la recherche et la mise en place de solutions optimales en matière de coordination du sport et de la formation/travail, du service militaire, de l'environnement social, etc. conformément au parcours de l'athlète FTEM de Swiss Aquatics et aux solutions proposées par Swiss Olympic. En tant que fin ne connaisseur euse de sa discipline sportive, il elle est pour les athlètes le le premier ère interlocuteur trice pour toutes les questions concernant leur environnement. Il est évident que la collaboration et l'échange avec l'entraîneur e de l'athlète sont très étroits. Une manager de talents est une « manager d'environnement » pour l'athlète et décharge ainsi son entraîneur e. Il est important que les athlètes aient un deuxième point de contact dans le club en plus de leur propre coach. C'est pourquoi le la coach personnel le ne peut pas être en même temps manager de talents.

☐ Qui, nous remp	lissons ce critère.		
Pour un∙e manage	r de talents actif (qui co	onseille au moins 4 athlètes), il y a 5 p	points.
Manager de taler	nts du centre PR :		
Nom:	E-Mail :	Téléphone :	5 points
Annexe 17 : Liste d	es athlètes qui ont été	soutenu∙e·s pendant la saison XY ou	XY (nom de l'athlète, forme du
soutie	n).		

4.2 PLANIFICATION DE CARRIÈRE - FORMATION ET SPORT

Pour les nageur-euse-s, pratiquer le sport de performance en plus de la formation (école, apprentissage) représente un grand défi. Une planification de carrière soigneuse constitue la base de la coordination de ces deux domaines. Il existe beaucoup de différents exemples individuels de carrières à succès. Les offres de formation favorables au sport de performance diffèrent d'un canton à l'autre.

En tant que centre PR, nous informons les parents et les athlètes sur les offres de formation régionales et nous établissons les contacts nécessaires. Au moins une fois par an, le centre PR organise une réunion d'information pour les athlètes et les parents sur le thème « Planification de carrière ». Groupe cible : Passage de l'école primaire au niveau secondaire I ou du niveau secondaire I au niveau secondaire II et plus tard aux études supérieures.



Le centre PR organise une réunion d'information sur le thème « Planification de carrière ».				
_		cervenant·e :		
Oui, nous remplissons	ce critère.			
Annexe 18 : Description d	u programme et du con	tenu de la réunion d	d'information sur la plani	fication de carrière.
1 luna la nuna da nova alla la nual		-+:		
Une bonne façon d'abord				•
les parents) est de l'intég abordées : objectifs indiv			·	
importants) et les passagi		ine et salsonner p	ersonner, y compris la re	illiation, (examens
importants) et les passagi	c s.			
«La planification de carri	ière» est intégrée dans l	es conventions des	athlètes	☐ 5 points
			40	
Annexe 19 : Exemple d'une	e convention d'athlète s	ignée, y compris le	plan de carrière.	
Dans la zone d'influence (
existe des offres de form	·	·	·	
(Swiss Olympic Partner /	·			
individuel avec une école		·	, ,	,
d'absence (camps d'entra	•	,	, , ,	, ,
pour une planification op		nts et 3) possibilité	de reporter les examens	
1 point par offre d'école s	portive, max. 5 points.	swiss Olymp	swiss Olympic	
		sport school	OIC Olympic partner school	
Name de lléagle	Lian	Curios Obrassia	Faala mulalisuus /	Nivervendaine
Nom de l'école	Lieu	Swiss Olympic	Ecole publique/	Niveau scolaire:
		Sport/Partner School	privée avec accord ind.*	Secondaire I ou
		301001	ınd.	11
Niveau secondaire II = éco	oles de maturité gympas	iale écoles de cult	ure générale et écoles n	rofessionnelles
Offres d'écoles sportives	oles de matante gymnas	naie, ecoles de cult	are generale et ecoles p	points



Les athlètes suivant·e·s du centre PR profitent actuellement (saison 2022/2023) d'une telle offre de formation favorable au sport ou d'une entreprise formatrice avec un accord individuel pour une coordination optimale du sport et de la formation :

1 points par athlète, max. 5 points.

Nom	Ecole ou	Fin prévue	Swiss Olympic	Ecole	Entreprise
	entreprise		Sport/Partner	publique/privée	formatrice
	formatrice		School	avec accord ind.*	avec accord
					ind.*
Athlètes profitant d'une offre de formation favorable au sport points					
Oui, nous remplissons ce critère.					
Annexe 20 : Accord(s) individuel(s) avec l'école publique / privée (si pas de Swiss Olympic Sport / Partner					

4.3. ENCADREMENT MÉDICAL

School) et/ou l'entreprise formatrice.

4.3.1. SOUTIEN MÉDICO-SPORTIF

Il est important que tous les athlètes se soumettent à un examen médico-sportif au moins à l'admission dans une groupe d'entraînement PR et donc dans le sport de performance de la relève. Il faut être en parfaite santé pour pratiquer un sport d'élite!

Il est avantageux que ces examens aient lieu dans une Swiss Olympic Medical Base reconnue ou chez un·e médecin de la fédération de Swiss Aquatics. Sport Medicine Switzerland (SEMS) a élaboré des normes (Standards)



afin d'uniformiser la réalisation de l'examen médico-sportif en Suisse. Les documents sont disponibles en allemand, français et italien.

Tout∙e sportif·ve de haute performance devrait, dans son propre intérêt, se faire examiner par un·e médecin du

sport au moins u	une fois par an. Cela permet de déterminer la résistance à l'ef	ffort et constitue donc une condition
préalable à tout	entraînement et à toute compétition.	
Oui, nous ren	nplissons ce critère WISH	5 points
4.3.2. MÉDEC	CINE SPORTIVE - SOUTIEN / PRÉVENTION	
Les athlètes de l	la PR bénéficient d'un soutien médico-sportif dans différent	ts domaines :
Au maximum 10	points	
Le club collabor	e avec un médecin du sport	3 points
Possibilité d'offr	e de masseur·e/kinésithérapeute pour les athlètes	2 points
Encadrement pa	ar un·e masseur·e/kinésithérapeute aux compétitions (au mo	oins
aux championna	ats suisses)	2 points
Formation en nu	utrition sportive - Séance d'information organisée par :	
Nom		3 points
4.3.3. SOUTII	EN PAR DES PSYCHOLOGUES DU SPORT	
L'entraînement i	mental fait partie de l'entraînement des athlètes au même t	itre que l'entraînement dans l'eau ou
	oration ciblée avec des psychologues du sport ou des prépa	· · · · ·
-	tée. Sur le site web de la Swiss Association of Sport Psychologie.	ogy, on trouve plus d'informations et
•	er des spécialistes. plémentaires sont attribués pour une collaboration avec :	unie psychologue du sport ou unie
	e mental·e reconnu·e, c'est-à-dire qu'il existe un cor	
	ents d'information ont lieu régulièrement.	reept correspondant et que des
mpacs, eveneme	and a morniation one near regular errors.	
Nom:	Formation:	Au maximum 15 points
* Annexe 21 : Do	ocumentation du soutien en psychologie du sport (p. ex. pro	gramme input, concept, justificatifs

des séances, ...).



4.4. RÉSEAUX ET COLLABORATION AVEC LES RÉGIONS

4.4.1. PARTICIPATION DANS LES SECTEURS DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE OU NATIONALE

Les associations régionales peuvent effectuer un travail important, dans le domaine de la relève, notamment dans les domaines des cadres régionaux, ainsi que de la formation des entraîneur·e·s et des juges. C'est pourquoi il est important qu'en plus de la Fédération nationale, les associations régionales puissent compter sur des collaborateur·trice·s et des fonctionnaires compétent·e·s provenant des centres PR. Important : il faut éviter les doubles fonctions aux postes de direction (par ex. président·e de club et membre du CC) et exclure les conflits d'intérêts dans tous les cas.

Collaboration dans des secteurs de la fédération régionale ou nationale en tant que fonctionnaire (seulement 1x mention par personne, fonction durable d'au moins 1 saison) : Exemples : Direction sportive, comité central Swiss Aquatics, comités régionaux, responsables de cadres régionaux + autres commissions/organismes.

Nom:	Ressort Fédération :	Fonction :	Points
			XY points
Au maximum 5 points			Total points

4.4.2. TRAVAIL POLITICO-SPORTIF

PRÉSENCE AUX ÉVÉNEMENTS NATIONAUX ET RÉGIONAUX DE LA FÉDÉRATION

On attend d'un centre PR engagé qu'il participe activement aux événements politico-sportifs importants de la fédération. Les deux événements les plus importants sont l'assemblée régionale des délégué·e·s ainsi que l'assemblée sportive à l'occasion de l'Assemblée des délégué·e·s de Swiss Aquatics. La participation à ces deux événements est très importante et par conséquent un critère obligatoire.

Participation à l'assemblée sportive resp. Assemblée des délégué·e·s (AD) Swiss Aquatics et à l'assemblée régionale des délégué·e·s (AR).

Délégué∙e AS/AD saison en cours, resp. de la saison passée; nom:
Délégué∙e AR saison en cours, resp. de la saison passée; nom:
☐ Oui, nous remplissons ce critère.



RÉSEAU LOCAL CANTON ET COMMUNE

copie de l'article de presse..

Pour que le travail avec la relève soit fructueux, un centre PR doit disposer de suffisamment de ressources. Une bonne collaboration avec les instances politiques de la commune et du canton est indispensable. Chaque canton a nommé un chargé de la promotion de la relève (PR) qui soutient les clubs dans leurs efforts pour atteindre le maximum, en tenant compte des particularités cantonales (par ex. soutien financier et matériel du Fonds cantonal du Sport Toto).

On attend d'un centre PR qu'il collabore avec le responsable cantonal PR (par ex. invitations à l'assemblée générale, invitations à une séance de comité, invitations aux séances d'information et compétitions ; au moins 1 rencontre par année).

Nom et adresse e-mail du chargé cantonal PR :
Oui, nous remplissons ce critère.
La collaboration avec le service cantonal des sports et les membres de la commission locale des sports est très
importante au niveau local. Les autorités locales sont les partenaires les plus importants particulièrement pour
l'organisation de manifestations spéciales (tournois nationaux et internationaux, tournois scolaires) et
l'utilisation de l'infrastructure sportive pour l'entraînement normal (répartition de l'eau, gestion de la surface de
l'eau).
Nom et adresse e-mail du·de la responsable de la commission sportive locale
Il est également important de participer activement aux événements politico-sportifs de la commune :
Au maximum 5 points :
Le club s'engage activement à : 5 points
Personne de contact dans la commune :
Annexe 22 : Description de l'objet de politique sportive et / ou copie du procès-verbal de la réunion et /ou



5. ÉLÉMENT 5 : SUCCÈS

5.1. RÉSULTATS DE CHAMPIONNATS / COMPÉTITIONS

Les résultats d'un club de la PR constituent une part importante de son attestation de réussite. Pour pouvoir se qualifier comme centre PR, il est donc nécessaire de lister les meilleurs résultats de la saison 2022/2023.

Lister les résultats des rangs 1 à 3 lors des championnats nationaux par catégorie et par compétition : Quali CSE 2023 / CS 2023 / SYC 2023 / Finale CSE 2023 / KLC 2023

Compétition (p. ex. CS)	Discipline (p. ex. Solo Free)	Catégorie (p.ex. Elite)	Rang



Lister les résultats des rangs 1 à 3 lors des championnats régionaux par catégorie et par compétition :

Oui, nous remplissons ce critère.			
2. APPARTENANCE À UN	CADRE RÉGIONAL ET NATIO	ONAL	
ns les clubs de la PR devraient s'en	traîner des talents nationaux qui sont	membres des équipes r	nationales
	que centre PR, les conditions minir		
ıageur∙euse∙s dans l'équipe nationale	2022/2023. Condition : participation à	la compétition internation	onale but.
Oui, nous remplissons ce critère.			



5.3. NOMBRE DE LICENCES

Le club doit également s'engager en faveur du sport populaire. C'est pourquoi ce n'est pas seulement l'appartenance à un cadre qui importe, mais aussi le nombre de licences des deux dernières saisons (22/23 et 21/22). Plus le nombre de licences validées est élevé, plus on peut obtenir de points supplémentaires. Le type de licence demandée ne joue aucun rôle. C'est le total de toutes les licences prises par le club qui est pris en compte (licence annuelle, licence Jeunesse, licence Masters). Le calcul des points est le suivant :

Nombre de licences sur deux ans	points
141-180 licences	30 points
101-140 licences	20 points
61-100 licences	10 points

∐Oui, nous remplissons ce critère WISH points

5.4 NOMBRE DE LICENCES D'ATHLÈTES MASCULINS

Notre objectif est de promouvoir également les athlètes masculins pour répondre aux exigences internationales. C'est pourquoi les garçons doivent également être promus en tant que sportifs de la relève. Le club dispose de nageurs de la relève licenciés.

Oui, nous remplissons ce critère WISH	5 points